

La Sentinelle

Journal économique et littéraire, paraissant à la Chaux-de-Fonds le mercredi et le samedi

Le Numéro 5 Centimes

avec un résumé des nouvelles politiques étrangères

Le Numéro 5 Centimes

Organe de l'Union des Sociétés ouvrières

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 4, rue du Stand, 4 La rédaction rendra compte de tout ouvrage dont il lui sera adressé deux exemplaires.	Locle-Brenets Locle D 8 10 12 14 16 18 20 22 24 26 28 30 32 Brenets A 18 16 14 12 11 10 9 8 7 6 5 4 3 2 1		Horaires des chemins de fer dès le 1 ^{er} octobre 1891		Brenets-Locle Brenets D 7 30 18 31 14 15 11 16 2 48 14 57 15 44 27 6 42 9 55 Locle A 7 45 8 46 11 30 1 31 3 3 5 12 5 59 6 57 10 10		ABONNEMENTS Un année . . . Fr. 6 — Six mois 3 — Trois mois 1 50 Abonnement par mois, 50 payable d'avance. ANNONCES 10 cts. la ligne ou son espace. Pour les petites annonces en dessous de 6 lignes 60 cent. pour trois fois.
	Besançon-Neuchâtel Besançon D — 4 8 — 5 56 9 15 — 1 50 — 6 30 Mortean A — 6 49 — 9 6 12 18 — 4 40 6 45 9 43 Locle 5 13 5 56 10 20 11 50 1 38 3 10 5 22 7 05 10 30 Ch.-de-F. A 5 35 9 18 10 42 12 12 2 — 3 32 5 44 7 27 10 47 Neuchâtel D 5 47 9 26 — 12 22 2 09 — 5 57 35 — A 7 06 10 48 — 1 39 3 26 — 7 15 8 54 —		Chaux-de-Fonds-Berne Ch.-de-F. D 5 40 8 30 10 5 12 20 2 40 3 50 6 50 Renan 5 56 8 49 10 22 12 39 2 56 4 9 7 9 St-Imier 6 12 9 5 10 38 12 57 3 12 4 25 7 25 Biemme A 7 20 10 20 11 52 2 20 4 13 5 50 8 45 Berne 9 8 11 55 1 20 — 5 38 7 47 10 20		Chaux-de-Fonds-Ponts Ch.-de-F. 9 30 2 5 6 15 9 42 Corbatière 9 51 2 26 6 36 10 4 Sagne 10 05 2 41 6 50 10 18 Coudres 10 14 2 50 6 59 10 27 Pts.-Martel 10 23 2 59 7 08 10 36 Ponts 10 30 3 5 7 15 10 42		
Neuchâtel Neuchâtel D 7 54 — 10 43 — 1 50 4 5 — 7 48 A 9 26 — 12 16 — 3 22 5 36 — 9 27 Ch.-de-F. D 7 30 9 26 — 12 16 — 3 22 5 36 — 9 27 Locle D 4 46 8 31 10 35 — 12 59 — 6 4 — Mortean D 4 37 8 56 10 57 — 1 18 — 6 28 — Besançon A 7 24 11 02 3 26 — 3 26 — 8 47 —		Berne-Chaux-de-Fonds Berne D 4 50 7 25 9 15 — 1 25 13 25 16 — — Biemme 6 8 9 5 10 30 1 — 2 50 4 35 7 22 8 03 St-Imier 7 49 10 35 11 39 2 34 4 22 5 57 8 55 9 33 Renan 8 7 10 54 11 56 2 55 4 39 6 15 9 12 9 53 C.-d.-F. A 8 30 11 15 12 16 3 16 5 — 6 35 9 35 10 15		Ponts Pts.-Martel 7 20 12 35 3 55 8 20 Coudres 7 27 12 42 4 02 8 27 Sagne 7 37 12 52 4 12 8 37 Corbatière 7 45 1 — 4 20 8 45 Ch.-de-F. 8 4 1 19 4 52 9 04 Ch.-de-F. 8 20 1 35 4 55 9 29			

Memento

Musique militaire « Les Armes-Réunies ». — Répétition générale ce soir à 8 1/2 h. du soir, au Casino.
 Fanfare Montagnarde. — Répétition générale, ce soir à 8 1/2 h. du soir, au local.
 Fanfare du Grutli. — Répétition, ce soir, à 8 1/2 h. au local, Café du Progrès.
 La 17 ligue. — Assemblée générale samedi 6 courant à 8 1/2 h. du soir au local.
 Société de secours mutuels des ouvriers faiseurs de cadrans d'émail. — Assemblée du comité samedi 6 courant à 8 1/2 heures précises du soir au local.
 Pharmacie d'office: Pharmacie de l'Abeille.

L'Assistance ouvrière en Allemagne ou les auberges hospitalières ouvrières

L'Allemagne possède trois institutions portant secours aux ouvriers malheureux et sans famille. Ces créations, bien différentes entre elles, forment cependant un tout de telle sorte qu'on dirait que l'une est le supplément des deux autres.

La première est l'auberge hospitalière où le travailleur ne peut jamais séjourner que quelques jours, et où il reçoit asile et nourriture pour une somme égale au prix de revient. La seconde, qui fut une transformation heureuse de la première, s'appelle la « station ». Elle vient au secours de l'ouvrier qui voyage en lui demandant un travail qui équivaut à la dépense faite par lui. Enfin, la troisième institution a pris le nom de « colonie ouvrière ». Celle-ci est surtout destinée aux ouvriers qui ne travaillent plus depuis longtemps et qui, tombés dans la mendicité ou le vagabondage, ont besoin d'être relevés moralement et physiquement. La première auberge fut créée à Berlin, il y a une quarantaine d'années.

Vers 1849 il se fonda dans cette ville, d'abord, et dans beaucoup d'autres ensuite de nombreuses sociétés pour faciliter aux ouvriers le séjour dans les grands centres où ils pourraient se procurer de l'ouvrage et pour les éloigner des cabarets, ces rendez-vous si pernicieux en Allemagne. Ces sociétés organisèrent des auberges ouvrières à bas prix. Plus tard, ces sociétés se multipliant, il fut créé de semblables auberges hospitalières dans les plus petits centres, de façon à ce que les travailleurs aient de la facilité de trouver dans leurs voyages, aussi bien que dans leur séjour au milieu des villes, une subsistance à bon marché. Cependant, malgré cette utile institution, elle ne pouvait servir qu'à ceux qui avaient des économies.

C'est alors qu'on pensa aux « stations » pour les gens sans travail et voyageant sans argent. Cette création, plus récente et plus pratique, date de 1865.

Elle permet aux ouvriers qui n'ont pas pu faire des économies pour le temps de chômage de pouvoir aller à la recherche de l'ouvrage sans craindre de mourir de faim, ou sans devenir mendiants, car la tâche de travail qui leur est imposée dans les « stations », pour la rémunération de leur coucher et de leur nourriture est toujours simple et facile. Ces colonies, au nombre de 24 en Allemagne, sont arrivées à supprimer le vagabondage et la mendi-

citée dans plusieurs provinces allemandes. Pour les « stations », la tâche est à la portée de tous; elle varie suivant les saisons. A l'approche de l'hiver, les assistés scient du bois; l'été ils se livrent aux travaux du jardinage. Une heure de travail représente pour les réfugiés 13 cent. de nourriture. Pour les colonies, le succès est dû à la sévérité des règlements.

Ces institutions et en particulier la dernière rendent de grands services aux ouvriers (handwerk-burch) sans travail qu'elles empêchent de tomber dans la mendicité et le vagabondage, à mesure qu'elles les préservent de la prison, car on sait le proverbe: l'occasion fait le larron. Elles parviennent même à transformer complètement certains individus, enclins à la paresse, par l'exemple de l'ordre et de l'activité qui leur est donné dans la « colonie ».

On a même pu constater, dans les provinces d'Allemagne où ces institutions sont les moins clairsemées, une diminution de 40 et même de 50 % dans le nombre des crimes et délits.

Quoi de plus triste, enfin, qu'un ouvrier qui n'a pas été à même de se créer des économies, soit obligé, dans ses voyages à la recherche de l'ouvrage, de se faire mendiant pour ne pas mourir de faim. On me dira que, dans notre Suisse, l'ouvrier n'en est pas réduit à cette nécessité, que dans tous les lieux où il arrive, l'ouvrier trouve gratuitement, grâce à notre système d'assistance par les bureaux de police locale, un gîte pour la nuit avec, au moins, la plus maigre pitance. Oui, mais quel gîte? Le plus souvent, dans les campagnes, à côté des animaux domestiques, et à la ville dans des taudis où grouillent des parasites si incommodes, que le « handwerk » en est réduit à leur préférer le logis offert sur la paille dans les campagnes. — Nous avons, il est vrai, dans notre pays, les sociétés grutliennes qui offrent, partout où elles existent, à l'ouvrier sans famille, un local de réunion, lieu où il peut se distraire par la lecture des journaux, mais cet asile ne sert, en réalité que les ouvriers établis dans la localité, et ne peut être d'aucune utilité à l'ouvrier quêtant du travail, le gousset vide et le ventre affamé. On le voit, notre montre du progrès retarde sur celle de l'Allemagne.

A. M.

On signale en Angleterre un intéressant essai de socialisme philanthropique, inspiré à la fois par le sens pratique des Anglais et par les lois allemandes sur les pensions de retraite des ouvriers. M. Chamberlain, chef des radicaux de la Chambre, a saisi les commissions d'un projet qui présente de grands avantages. Les prélèvements que feraient les assurés pour leur vieillesse seraient facultatifs. Seulement l'Etat les encouragerait, les stimulerait. Tout jeune homme de 25 ans déposant à la Caisse d'épargne une somme d'économies de 125 fr. et s'engageant ensuite à déposer 25 francs par an, recevrait de l'Etat une prime de 375 francs qui irait grossir le capital de ses économies jusqu'à la 65^e année. A

cette époque, le déposant se trouverait assuré d'une rente de 6 fr. 25 par semaine, même en supposant que du versement annuel d'une livre les intérêts aient été retranchés et payés à l'assuré.

Suivant le raisonnement de M. Chamberlain, les classes ouvrières manquent trop de prévoyance pour se créer volontairement des ressources en vue d'un avenir éloigné, au prix d'un sacrifice immédiat. Mais la prime de l'Etat, quadruplant leur première mise de fonds serait pour elles d'un si puissant encouragement qu'elle ne manquerait pas de les amener à se prévaloir du système de la pension de retraite.

Il est certain que ce système d'assistance publique aurait de grands avantages sur le régime actuel des bureaux de bienfaisance ou des refuges des pauvres ou workhouses, où les nécessiteux éprouvent toutes les humiliations et toutes les souffrances de la prison, et où la charité a plutôt la forme d'une pénalité et d'une captivité. D'autre part, on fait doré et déjà remarquer que l'octroi d'une prime de quinze livres aux centaines de mille ouvriers que l'on trouverait disposés à accepter la combinaison, entraînerait pour le Trésor une charge énorme et pourrait ainsi rencontrer dans le Parlement l'opposition de tous les députés qui visent aux économies budgétaires.

Apparemment le socialisme de M. Chamberlain, qui se manifestait autrefois en faveur des paysans par la fameuse formule des « trois arpents de terre et une vache » n'est pas à l'abri de certains soupçons d'intérêt personnel, c'est-à-dire électoral. Néanmoins, son projet étant très libéral et conforme aux tendances actuelles, il servira sûrement de base à une mesure législative importante qui aidera grandement à améliorer le bien-être des classes laborieuses, au moins pendant la dernière phase de leur existence.

On a dit bien souvent que les droits de douane ne sont pas lourds en eux-mêmes, mais le deviennent par répercussion. La mise en vigueur des nouveaux traités le prouve une fois de plus. Les journaux parisiens citent une série de faits. Ainsi les épiciers parisiens viennent d'augmenter de 50 centimes par kilog le prix du jambon et du lard salé. Si on leur en demande la cause, ils répondent que c'est le droit voté sur les salaisons américaines.

Or, le droit n'est appliqué qu'à partir du 1^{er} février. Par conséquent, il est certain que l'épicier n'a pas eu à payer de droits pour le jambon et le lard qu'il débite. Il n'en aura même pas payé pour ceux qu'il débitera dans huit jours et même dans plusieurs semaines, car il n'achète pas le jour pour revendre le lendemain. Par conséquent, non seulement il pouvait, mais honnêtement il devait attendre qu'il eût payé le droit pour se le faire rembourser par sa clientèle.

Mais il y a autre chose. Le droit voté est de 25 fr. par 100 kilog et par conséquent de 25 centimes par kilog. En augmentant ses prix de cinquante centimes par kilog., l'épicier perçoit donc sur sa clientèle:

- 1° Vingt-cinq centimes de droits qu'il n'a pas payés;
 - 2° Vingt-cinq centimes de bénéfice supplémentaire.
- Autre exemple: Un marchand de vins de Bordeaux

écrivait il y quelques jours : « Hâtez-vous de faire vos » commandés de vin d'Espagne avant le 1^{er} février, car « les droits étant triplés, après cette date, vous payerez » trois fois plus cher. Le vin que je puis vous offrir « à 2 fr. 50, je ne pourrai pas vous le livrer à moins « de 7 francs. »

Vous lisez bien 7 fr. au lieu de 2 fr. 50, c'est-à-dire une augmentation de quatre francs cinquante centimes, motivée par le droit. Or, le droit nouveau est de huit centimes par bouteille; c'est-à-dire que le marchand ayant à dépenser huit centimes de plus par bouteille, augmente son prix de 4 francs 50, c'est-à-dire de plus de cinquante-cinq fois le droit.

Un chemisier a augmenté de deux francs le prix de es chemises. Or l'augmentation du droit sur la cotonnade ne correspond qu'à 12 centimes par chemise. Le marchand empoche donc 1 fr. 88 de surbénéfice. Et ainsi de suite. Il est bon de mettre le public en garde contre une exploitation aussi éhontée.

Nouvelles étrangères

France. — L'application des nouveaux tarifs commence à produire son effet. Le train de marchandises qui arrive tous les matins à Gerbère, venant d'Espagne, n'est arrivé ni hier, ni aujourd'hui, parce qu'il n'y a pas de marchandises espagnoles à transporter en France.

On s'était imaginé, dans certains milieux, que l'approvisionnement de Paris en viandes fraîches ne serait pas troublé par l'application du nouveau tarif des douanes et que des moutons étrangers, au lieu d'être importés abattus, seraient expédiés vivants sur le sanatorium de la Villette.

Avant-hier, qui était le premier jour où l'établissement devait fonctionner, on prévoyait une introduction de 12 à 1,500 moutons; en fait, il n'y en a pas eu un seul d'amené.

Hier matin, aux Halles, on n'a vendu que 2,529 moutons étrangers, alors que la vente du mercredi 27 avait été de 2,786 têtes, et celle du mercredi 20 de 3,258.

Cette diminution ne pouvait manquer d'influencer le marché des Halles, si on se rappelle que l'an dernier on n'y a vendu que 3,169,000 kilos de moutons français contre 15,967,000 kilos de moutons étrangers. Les cours d'aujourd'hui sont en légère hausse sur ceux d'hier: on cote la première qualité à 1 fr. 66—1 fr. 80 le kilog. au lieu de 1 fr. 56—1 fr. 70.

Italie. — A Rome, les ouvriers sans travail ont décidé qu'ils patienteraient jusqu'au 20 de ce mois, époque à laquelle le gouvernement a promis de leur donner du travail. Ils ont voté un ordre du jour déclarant que, si cette promesse n'était pas tenue, ils se réuniraient tous en meeting pour discuter sur ce qu'il conviendrait de faire.

M. Nicotera, au commencement de la séance d'aujourd'hui, en réponse à une interpellation de M. Barzilai, donnera la liste des travaux qui seront bientôt repris et déclarera que le gouvernement pourra donner

du travail à 3,000 ouvriers. Depuis le 1^{er} janvier 1891 le nombre d'ouvriers rapatriés par la police s'est élevé à 22,900.

Allemagne. — *Les mauvais traitements dans l'armée allemande.* — Le prince Georges de Saxe, frère du roi de Saxe et commandant le corps d'armées de Dresde, a adressé le 8 mai 1891 un ordre général au sujet des mauvais traitements infligés aux soldats.

Ce document, qui avait été tenu secret jusqu'à présent, fait le plus grand honneur au prince saxon, car en même temps qu'il révèle des faits de brutalité inouïe, il en flétrit les auteurs, faisant remonter la responsabilité de ces agissements aux officiers qui encouragent les sergents et les caporaux dans leurs cruautés.

Bien que les coupables aient été punis, le prince Georges trouve les châtimens qui leur ont été infligés beaucoup trop doux.

Il regrette que la juridiction militaire secrète empruntée à la Prusse ne permette pas de faire le grand jour sur ces abus qui, à son sens, constituent la meilleure propagande en faveur des idées socialistes.

Avec une franchise remarquable, le prince cite de nombreux cas qui témoignent de mœurs absolument barbares.

Un sous-officier, couché, faisait faire à des réservistes neuf cents fois le même mouvement d'assouplissement, puis lorsque, épuisés ils s'interrompaient, il leur lançait un pot de café bouillant à la tête.

Un autre faisait administrer quotidiennement à de jeunes soldats cent cinquante coups de pommeau de sabre et de courroies de fusil.

Un autre — un farceur macabre — faisait sortir ses hommes en plein hiver, pieds nus, coiffés d'un casque, mais ayant pour tout vêtement leur chemise retenue par le ceinturon. Il les faisait courir ainsi affublés, un cigare à la bouche, que les malheureux devaient fumer sans interruption en courant.

Le même sous-officier exigeait 1,800 mouvements d'assouplissement appuyés de coups de crosse. Nous en passons pour arriver aux exploits du sergent Pflug qui brisait les genoux des recrues, les faisait attacher afin de les martyriser savamment, enfin leur faisait retirer, après de longues marches, leurs chaussettes pour les mâcher pendant cinq minutes.

Un autre sergent forçait un soldat à manger ses excréments.

Tous les journaux publient ce document, qui produit une immense sensation.

Angleterre. — On écrit de Londres que le British-Museum vient d'acquérir un billet de banque chinois datant des dernières années du quatorzième siècle.

C'est le plus vieux des billets de banque connus.

La première banque européenne, fondée en 1401 à Barcelone, n'émit aucun billet, et ceux qui, pour la première fois, furent mis en circulation en Europe furent émis, vers 1668, par la Banque de Stockholm.

Egypte. Le Caire. — On commente beaucoup le

fait que le nouveau Khédivé, Abbas II, vient de se déclarer général en chef de ses troupes.

Ce fait est considéré comme ayant une importante signification, vu que tous les officiers de l'armée égyptienne sont des Anglais.

Cet acte peut avoir une énorme portée au point de vue de l'affranchissement de l'Egypte et de l'influence anglaise.

Espagne, Barcelone. 2 février. — Les ouvriers travaillent activement aux préparatifs du 1^{er} mai.

On croit que le parti socialiste dirigera la manifestation, mais l'entente n'est pas encore faite entre les partis.

Les uns veulent faire la manifestation sans se mettre en grève. D'autres veulent faire des grèves partielles. D'autres encore opinent pour la grève générale.

Confédération suisse

Catastrophe de Mœnchenstein. — Le dossier relatif à la catastrophe de Mœnchenstein est actuellement à l'étude entre les mains de M. Scherb, procureur général de la Confédération. M. Scherb fera sous peu de jours au Conseil fédéral la proposition de transférer cette affaire aux tribunaux de Bâle-Campagne au cas où la poursuite pénale aurait lieu.

Tir fédéral de Glaris. — Il a été recueilli jusqu'ici pour 89,789 fr. de dons d'honneur pour le Tir fédéral de Glaris.

Adresse à M. Welti. — Une députation des fonctionnaires postaux a remis avant-hier à M. Welti, ancien conseiller fédéral, une adresse renfermée dans un splendide étui.

La Suisse se préparant à la guerre. — *L'Italia militare* publie une lettre de Berne disant que la vraie cause de la résistance de la Suisse à la conclusion du traité de commerce serait les conseils de la France.

Il est notoire, dit-elle, que la Suisse ne se préoccupe pas de sa propre sûreté du côté de la frontière française, tandis qu'elle se prémunit du côté italien par d'extraordinaires fortifications au Gothard et que la commission du Conseil national vient d'approuver de très importantes dispositions préparant l'armée suisse à la guerre (*sic*).

Escrocs espagnols. — *La Feuille d'avis d'Aigle* annonce qu'un de ces escrocs espagnols qui pratique le vol d'après le truc du « trésor caché », a été arrêté récemment à Madrid. Il se nomme don Miquel Lopez à Fernandès y Mata. En fouillant dans les papiers de ce maître escroc, le juge d'instruction a trouvé des mandats de 2700 fr. et de 3000 fr., signés d'initiales convenues et envoyés de France et de Suisse.

Traité de commerce. — La partie du *Livre jaune* publié en France, concernant les négociations commerciales franco-suisse débute par une dépêche de M. Arago, du 30 décembre, annonçant à M. Ribot que dans un entretien M. Droz lui a déclaré que les points

La reine Margot

par ALEXANDRE DUMAS

II

Un roi Poète.

Le lendemain et les jours qui suivirent se passèrent en fêtes, ballets et tournois.

La même fusion continuait de s'opérer entre les deux partis. C'étaient des caresses et des attendrissements à faire perdre la tête aux plus enragés huguenots. On avait vu le père Cotton diner et faire débauche avec le baron de Courtaumer; le duc de Guise remonter la Seine en bateau de symphonie avec le prince de Condé.

Le roi Charles paraissait avoir fait divorce avec sa mélancolie habituelle, et ne pouvait plus se passer de son beau-frère Henri. Enfin la reine-mère était si joyeuse et si occupée de broderies, de bijoux et de panaches qu'elle en perdait le sommeil.

Les huguenots, quelque peu amollis par cette Capoue nouvelle, commençaient à revêtir les pourpoints de soie, à arborer les devises et à parader devant certains balcons comme s'ils en eussent été catholiques. De tous côtés c'était une réaction en faveur de la religion réformée, à croire

que toute la cour allait se faire protestante. L'amiral lui-même, malgré son expérience, s'y était laissé prendre comme les autres, et il en avait la tête tellement montée, qu'un soir il avait oublié, pendant deux heures, de mâcher son cure-dent, occupation à laquelle il se livrait d'ordinaire, depuis deux heures de l'après-midi, moment où son diner finissait, jusqu'à huit heures du soir, moment auquel il se remettait à table pour souper.

Le soir où l'amiral s'était laissé aller à cet incroyable oubli de ses habitudes, le roi Charles IX avait invité à goûter avec lui en petit comité, Henri de Navarre et le duc de Guise. Puis, la collation terminée, il avait passé avec eux dans sa chambre, et là il leur expliquait l'ingénieux mécanisme d'un piège à loups qu'il avait inventé lui-même, lorsque, s'interrompant tout à coup :

— Monsieur l'amiral ne vient-il donc pas ce soir ? demanda-t-il ; qui l'a aperçu aujourd'hui et qui peut me donner de ses nouvelles ?

— Moi, dit le roi de Navarre, et au cas où Votre Majesté serait inquiète de sa santé, je pourrais la rassurer, car je l'ai vu ce matin, à six heures et ce soir à sept.

— Ah ! ah ! fit le roi, dont les yeux un instant distraits se reposèrent avec une curiosité perçante sur son beau-frère, vous êtes bien matineux, Henriot, pour un jeune marié !

— Oui, sire, répondit le roi de Béarn, je voulais savoir de l'amiral, qui sait tout, si quelques gentilshommes que j'attends encore ne sont point en route pour venir.

— Des gentilshommes encore ! vous en aviez huit cents le jour de vos noces, et tous les jours il en arrive de nouveaux, voulez-vous donc nous envahir ? dit Charles IX en riant.

Le duc de Guise fronça le sourcil.

— Sire, répliqua le Béarnais, on parle d'une entreprise sur les Flandres, et je réunis autour de moi tous ceux de mon pays et des environs que je crois pouvoir être utiles à Votre Majesté.

Le duc, se rappelant le projet dont le Béarnais avait parlé à Marguerite le jour de ses noces, écouta plus attentivement.

— Bon, bon ! répondit le roi avec son sourire fauve, plus il y en aura, plus nous serons contents ; amenez, amenez, Henri. Mais qui sont ces gentilshommes ; des vaillants j'espère ?

— J'ignore, sire, si mes gentilshommes vaudront jamais ceux de Votre Majesté, ceux de M. le duc d'Anjou ou ceux de M. de Guise, mais je les connais et sait qu'ils feront de leur mieux.

— En attendez-vous beaucoup ?

— Dix ou douze encore.

— Vous les appelez ?

— Sire, leurs noms m'échappent, et à l'exception de l'un d'eux qui m'est recommandé par Téligny comme un gentilhomme accompli et qui s'appelle de La Mole, je ne saurais dire...

— De La Mole ! n'est-ce point un Lerac de La Mole, reprit le roi fort versé dans la science généalogique, un Provençal ?

— Précisément, sire ; comme vous voyez, je recrute jusqu'en Provence.

de notre tarif le préoccupant surtout sont: l'horlogerie, la broderie, les tissus, la soie et les fromages.

On ne comprend pas que les fabricants d'horlogerie de Besançon réclament contre les articles suisses des droits presque prohibitifs, lorsque il y aurait avantage pour les deux pays à un échange de leurs produits.

Effectivement, si la France l'emporte pour la fabrication des boîtes, la Suisse a la supériorité pour les mouvements. Nous entendre serait la seule façon de lutter contre la concurrence des Etats-Unis.

Dans une dépêche du 12 janvier, M. Arrago rapporte une nouvelle entrevue avec M. Droz qui lui répéta :

« Nous pourrions subir votre tarif minimum, mais il nous est interdit de l'accepter. Tout ce qui est possible, c'est de l'appliquer en fait, mais cela ne pourrait toutefois nous lier que si nous pouvions faire connaître au pays que le gouvernement français nous assure qu'il demanderait aux Chambres un abaissement des droits inscrits au tarif minimum, sur certains articles intéressant spécialement la Suisse. »

Nouvelles des cantons

St-Gall. — La situation est loin de s'améliorer chez les brodeurs. C'est maintenant le tour des ouvriers.

Aujourd'hui, une assemblée d'ouvriers possédant des métiers a nommé un comité d'action.

Dans la quinzaine, ce dernier convoquera une réunion de délégués de tous les travailleurs pour organiser une résistance contre l'exploitation des grands entrepreneurs.

Fribourg. — Une dame de la Chaux-de-Fonds, âgée de 70 ans, a failli se tuer dimanche matin à Morat, en allant prendre à 5 h. 45 le bateau à vapeur pour Neuchâtel. Quoiqu'il ne fit point encore bien jour, les lanternes étaient déjà éteintes; cette dame s'engagea par mégarde sur la terrasse du restaurant du débarcadère, et vint faire une chute de trois mètres, lui causant de graves fractures qui ont nécessité son transport à l'hôpital de Neuchâtel.

Vaud. — Une dépêche annonce qu'un violent incendie a éclaté mercredi matin à Chesselles, près Ville-neuve; cinq ou six maisons ont été la proie des flammes. Les dégâts sont considérables.

Argovie. — Le général Herzog, chef de l'arme de l'artillerie, a été autorisé par le Conseil fédéral à conserver son domicile à Aarau. Cette autorisation n'a été accordée qu'à titre exceptionnel, car tous les autres chefs d'armes doivent avoir leur bureau à Berne.

Tessin. — Un drame mystérieux s'est passé dans la nuit du 1^{er} au 2 février au village de Lermio, situé à la frontière des cantons du Tessin et des Grisons. Des individus ont pénétré le soir dans la demeure du cordonnier Bernasconi, pendant une absence momentanée de celui-ci, et ils réclamèrent à M^{me} Bernasconi le paiement d'une dette. On ne sait trop ce qui s'est passé dès lors. Toujours est-il que le lendemain matin on retrouvait dans la maison le cadavre de M^{me} Bernasconi, le crâne fracturé. On a perdu la trace des coupables.

Lucerne. — Le voleur saxon Adolphe Weise, bien connu par ses multiples évasions, vient d'être condamné par le tribunal criminel de Lucerne, à six nouvelles années de travaux forcés, pour quatre vols commis dans la campagne lucernoise en 1888.

Argovie. — Voici quelques détails sur l'affreux sinistre survenu à Rothrist dans la nuit de samedi à dimanche. Le feu a éclaté dans une chaumière située au lieu dit le Dörfli, sur la route conduisant au Geiss-hubel. Cette chaumière était habitée par la veuve Zimmerli née Ackermann, et par son fils Gottfried Zimmerli et sa famille.

Les flammes se sont propagées avec une rapidité foudroyante, et, pour surplus de malheur, on manquait d'eau. Aussi n'at-on rien pu sauver. La plupart des habitants de la chaumière sont parvenus à s'échapper à demi nus. Malheureusement la veuve Zimmerli, âgée de 62 ans, et deux de ses petits fils nommés Dätwyler et âgés de 7 et 9 ans, ont été surpris par le feu et ont été brûlés vifs.

Le cadavre de M^{me} Zimmerli a été retrouvé dimanche au milieu des décombres, couché sur un tas de vêtements. L'un des enfants était couché sur le poêle et l'autre gisait à la cuisine.

Le sinistre est dû à la malveillance, on en est convaincu. C'est le quatrième incendie qui survient à Rothrist depuis quelques mois.

Berne, 4 février. — Un drame inédit ayant pour

sujet le *Major Davel* a été joué hier soir au Casino de Berne devant tous les rejetons de l'ancienne noblesse. Davel y est fort maltraité. On l'y représente comme un visionnaire, un fou et un traître. Au contraire, Berne montre sa grandeur et sa magnanimité.

A côté des défauts scéniques très sensibles, la pièce ne manifeste aucun respect de l'histoire. L'auteur, M. Rodolphe de Tavel, ne paraît avoir cherché autre chose que de défendre les idées qui règnent encore dans son monde. Où il a été vrai, c'est dans son tableau de la justice des nobles de la rue du Bourg, qui doivent porter le poids de la condamnation de Davel.

Ce drame fera les délices d'une certaine caste, mais il choquera vivement les sentiments des Vaudois. C'est une vengeance anodine des petits-fils de Leurs Excellences.

Chronique neuchâteloise

Conseil de prud'hommes du Locle. — Dans la période du 1^{er} au 31 janvier 1892, 31 causes ont été inscrites au registre de conciliation du greffe des prud'hommes du Locle, savoir :

1 ^{er} groupe, mouvement de la montre, mécanique, etc.	16
2 ^{me} — boîte, décor et finissage	3
3 ^{me} — bâtiment	3
4 ^{me} — vêtement et commerce de détail.	3
5 ^{me} — banque, chemin de fer, etc.	6
Total	31

De ces 31 causes, 16 ont été conciliées par les démarches personnelles du greffier, 11 réglées à l'amiable par le bureau de conciliation du groupe auquel elles se rattachaient, 2 jugées par le tribunal de prud'hommes (1^{er} groupe) et 1 retirée.

Le total des frais occasionnés aux intéressés a été pour les 31 causes de 2 fr. soit 1 fr. pour chacune des 2 causes tranchées en tribunal.

En outre des affaires inscrites, le greffe a répondu gratuitement, soit verbalement ou par lettres, à de nombreuses demandes de renseignements. Environ 25 causes inscrites pendant la période d'organisation des conseils de prud'hommes ont été liquidées par le greffier avant la fin de l'année dernière.

Chronique locale

Nous avons reçu du comité de la Société des intérêts généraux de la Chaux-de-Fonds, une lettre en date du 4 février courant, au sujet de l'article intitulé: *Un truc qui rapporte*, publié dans le numéro de jeudi 21 janvier écoulé, de notre journal.

Dans cette lettre conçue dans des termes comminatoires que nous ne pouvons nullement accepter, on nous demande de décliner le nom du négociant visé par cet article, de déclarer que nous n'avons eu en vue qu'un cas particulier et que nous n'avons entendu porter aucune atteinte à la confiance que le commerce honnête tient du public.

A cette demande, nous répondons ceci :

Nous ne pouvons, pour des motifs que le comité comprendra facilement, publier dans notre journal le nom de l'épicière en faute; mais nous déclarons que nous sommes disposé à faire connaître à toute personne qui nous en fera la demande au bureau du journal, le nom du négociant en question.

Ceci uniquement pour déférer au désir du comité impétrant qui connaît déjà le négociant auquel il a été fait allusion.

Sur le second point, nous ferons observer au comité que nous n'avons eu en vue qu'un cas particulier dont il a connaissance, et qu'il va de soi que nous n'avons voulu porter aucune atteinte à la confiance dont les commerçants honnêtes sont honorés du public, en rapportant un fait qui nous a été signalé.

Si le comité trouve que l'on va trop loin quand on met le public en garde contre un acte d'un collègue peu scrupuleux et consciencieux, il devrait alors prendre des mesures en conséquence, en annonçant, par exemple, dans le public, que toute personne qui découvrirait des actes de fraude chez un négociant, devra les lui signaler, afin d'y mettre un terme.

Chronique locale biennoise

Il n'est bruit ici que d'une succession de 50 mil..... lions, s'il vous plaît, laissée vacante dans je ne sais plus qu'elle ville de l'Amérique du Nord par un suisse, vaudois d'origine, nommé Wolff, négociant enrichi dans le commerce des cuirs. Tous les Wolff originaires de la commune du décédé se sont mis sur les rangs pour réclamer la succession monstre vacante.

Après avoir été prévenus par le Conseil fédéral, qui l'aurait été à son tour par le consul suisse, ils se con-

certèrent sur les moyens à employer pour recueillir la succession et ils se décidèrent à donner pleins pouvoirs à un avocat de N., nommé B.

Après s'être munis des procurations de ses mandants et de papiers de légitimation nécessaires, l'avocat partit pour... le pays des millions, vers le milieu du mois d'août 1891. Dès lors, grand émoi chez nos héritiers qui sont sans nouvelles de leur procuré et qui en attendaient soit directement, soit par l'intermédiaire du Conseil fédéral, soit encore par la femme de l'avocat restée à N., avec plusieurs enfants en bas-âge sur les bras et que les uns dépèignent dans la plus affreuse misère, tandis que d'autres la représente jouant du piano et chantant du matin au soir.

Et les cancans d'aller leur train!

Celui-ci rapporte que la femme partira d'abord pour Berne où se trouvent ses parents, pour partir, de là, sans tambour ni trompette, vers le Nouveau-Monde, et retrouver son mari que nos héritiers se représentent vivant grassement, retiré dans quelque cottage américain, du produit de la rente des 50 millions qu'il aurait touchés. Bref, je me figure les malheureux héritiers sur le gril, comme Montézuma.

Notre police locale vient de mettre enfin à exécution l'ordonnance bernoise sur la vente des denrées alimentaires et prescrivant, les jours de marché, l'établissement d'un étal de boucherie, portant l'étiquette « étal libre » où sera offerte au public, à un prix inférieur au prix courant, la viande d'animaux reconnue saine par l'inspection mais notoirement d'une qualité inférieure.

Puisque j'en suis à l'article boucherie je vous dirai un mot de la boucherie chevaline établie à deux pas du collège. Cet établissement rendrait de vrais services aux ouvriers si nous n'étions pas sous le coup de préventions qui tombent au premier examen. Pourquoi la viande d'un cheval, reconnue saine par l'inspecteur, ne serait-elle pas aussi à la mode que celle du bœuf qui n'a pas une nourriture plus saine que le cheval. Mais bref, des goûts et des couleurs, il n'en faut disputer, car l'aristocrate chinois, se goinfre d'un morceau de chien frais ou séché, tandis qu'il abhorre le porc dont les chrétiens se pourléchent.

Je voulais dire que si le public mettait plus d'empressement à saisir l'occasion « de la vie à bon marché » qui lui est offerte, ce serait dans son double intérêt car la marchandise, renouvelée plus souvent, en serait d'autant plus fraîche.

Dernières nouvelles

Paris, le 5. Les élèves de l'école centrale des arts et manufactures sont en pleine révolution à cause de la suppression de leur monôme. Aujourd'hui, ils ont tout brisé dans l'école. La police a dû intervenir. Les cours sont suspendus.

M. Ribot a reçu l'avis du représentant de la France en Chine, que tous les mandarins compromis dans l'émeute avaient été arrêtés et que de fortes indemnités seraient payées aux chrétiens persécutés.

Le groupe des députés libre-échangistes a l'intention de déposer un projet de loi diminuant les tarifs minimum pour les denrées alimentaires.

On annonce que l'état de santé de M. Rouvier, ministre des finances, retenu au lit par l'influenza n'est pas sans inspirer quelque inquiétude.

Berne, le 5. — *Les négociations de Zurich.* — Le *Corriere della Sera* publie de mauvaises nouvelles au sujet des négociations de Zurich. Le gouvernement italien aurait fait déjà toutes les concessions possibles, surtout relativement aux machines. Le débat est désormais restreint aux cotons et aux fromages, au sujet desquels la Suisse émet des prétentions excessives. Un abaissement du tarif sur les cotons serait la ruine complète de l'industrie cotonnière.

D'ailleurs la Suisse ne travaille pas pour elle-même, puisqu'elle importe en Italie pour trois millions de tissus seulement; en réalité elle agit dans l'intérêt d'autres Etats, comme l'Angleterre, qui jouit du traitement de la nation la plus favorisée et bénéficierait largement de tout rabais sur les taxes. Quant aux fromages, le maintien du tarif actuel ne peut pas porter de préjudice à la Suisse, qui exporte déjà en Italie pour douze millions de ce produit. En résumé, il est bien difficile au gouvernement italien de céder et on doit prévoir l'application des tarifs généraux pour le 12 courant.

Paris, le 5. — Il se confirme que M. Laur est parti pour la Suisse, à la poursuite de M. Constans, ministre de l'intérieur.

Le *Gaulois* dit que Mme Laur a déclaré que son mari est actuellement à St-Etienne et qu'il n'a nullement l'intention de courir après M. Constans. Néanmoins les journaux affirment qu'il est parti pour la Suisse.

M. Constans a quitté Montreux pour se rendre en Italie.

M. Arago, ancien inspecteur des beaux-arts, frère de l'ambassadeur de France en Suisse, est mort.

M. Freycinet est arrivé hier à Nice, reçu par les autorités militaires.

Les *Débats* constatent que les protectionnistes se demandent déjà s'ils n'ont pas dépassé la mesure. Une évolution bien curieuse se produit, qui amènera peut-être des conversions inattendues.

A vendre

plusieurs lits complets, matelas crin blanc et crin végétal, literie, bois de lits, lits de fer, commode, lavabo, secrétaire, table ronde, tables carrées sapin et bois dur, chaises en bois dur et cannellées, buffet, canapé, divans, pendules, cartels, régulateurs, réveils dernier modèle, montres égrenées or, argent et métal; glaces, tableaux, une quantité d'outillage, tours aux vis et aux carrés, tours pour polisseuses de boîtes, tours et roues pour monteuses de boîtes, perceuse, machine aux pendants, machine à cadrans, étaux, petits et grands, et une quantité de petits outils dont on supprime le détail.

Antiquités

Plusieurs bahuts sculptés, meubles de salon artistiques, armes de toutes espèces, porcelaine, faïence, tableaux de maîtres, gravures et curiosités à des prix très modérés.

S'adresser rue de la Ronde, 28,

A l'Épicerie des Travailleurs

Se recommande 838 **J. Bellemont.**

AVIS

à MM. les fabricants

Nouveau modèle de **BOITES** lépine et grands guichets, système plus économique et plus pratique que tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour, permettant de conserver la décoration dans toute sa fraîcheur quoique la montre se porte chaque jour.

S'adresser à MM. Cornut et Huguenin, monteuses de boîtes en tous genres, rue du Grenier 24, Chaux-de-Fonds.

Cession de droit au brevet à vendre pour boîtes de montres argent.

S'adresser à M. F. JEANNERET, rue du Doubs 65. 823

Brevets d'invention à vendre

Un brevet concernant la décoration des boîtes or.

Un brevet concernant la décoration des boîtes argent et galonné.

seront vendus avantageusement par des décorateurs de boîtes.

Deux brevets concernant le montage de boîtes argent et galonné, offerts à MM. les monteuses de boîtes argent.

par F. JEANNERET,

rue du Doubs 65 823 **Chaux-de-Fonds**

Guérison des varices et maux de jambes

Nous soussignés, déclarons avoir été guéris, en très peu de temps, de **Maux de jambes, Varices, etc.**, par l'emploi du

Baume de Gustave Grisel

et nous nous faisons un devoir de le recommander à toutes les personnes qui souffrent de pareils maux (jambes ouvertes, etc.)

Chaux-de-Fonds, 30 janvier 1890.

Veuve Rosine HOFSTETTER.

Fanny VON ESCH.

Bernard KÄMPF.

F.-H. SANDOZ.

Laure SCHNERR.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. GUSTAVE GRISEL, rue de la Charrière 23, au premier étage.

Certificats à disposition

M. G. Grisel se recommande également pour les **RHABILLAGES** de pendules, régulateurs, cartels, etc. 827

Café-Restaurant PELLEGRINI

50, rue Jaquet-Droz, 50

Tous les jours

SALAMIS

Fromage de Gorgonzolla persillé d'excellente qualité à 40 centimes la ration

Vin de Barbera vieux à 1 fr. 50

Crignolino à 1 fr. 50 831

Bon vin ordinaire

AVIS

Le soussigné a l'honneur de porter à la connaissance de ses amis et du public en général, qu'il vient d'ouvrir à la rue de la Promenade 19, une

Boulangerie avec Epicerie

Par un service prompt et consciencieux et des marchandises de première qualité, il espère acquérir la confiance de chacun.

Se recommande 818

Louis-Osc. Pfosy-Engel.

AU MAGASIN

des 4 colonnes

rue Fritz Courvoisier 8

on prend pour chamoiser et apprêter ainsi que pour le dégraissage, toutes les peaux en fourrures, soit pour le rhumatisme ou pour le montage de tapis.

Fabrication dans la maison même.

Vogelsang,

fourreur et pelletier.

835

BOUCHERIE Ed. SCHNEIDER

rue du Soleil 4.

Dès aujourd'hui, je vendrai:

BŒUF, première qualité

75 c. le 1/2 kilo

VEAU, première qualité

60 c. le 1/2 kilo

Saucisses au foie

60 c. le 1/2 kilo

Se recommande. 845

Gros **Détail**

Commerce de bois

Fritz Cartier

rue du Progrès 90 832

Chaux-de-Fonds

Houille — Coke — Antracite — Briquettes — Tourbe — Charbon au Natron — Sciure.

Prompte livraison

Qualité défiant toute concurrence

Ancien restaurant des Armes-Réunies

Dimanche 7 février 1892
dès 2 h. après midi

Grand Concert

donné par

l'Orchestre des Amis

Dès 8 heures du soir

Soirée dansante

DANS LA GRANDE SALLE

par le même orchestre 849

Entrée libre

Contentieux

Bureau d'affaires

J. THORMS

rue du Grenier 22

RENSEIGNEMENTS

de toute nature 851

Magasin Sœurs CALAME

43, rue de la Serre, 43

Conserves: Haricots, petits pois, langues, salami, sardines, saumon, homard.

Cerises sèches, pruneaux, figues, prunes, amandes, noisettes, oranges, citrons.

Desserts variés et chocolat, fondants.

Madère, Marsala, Malaga.

Assortiment de liqueurs. 811

Pension ON DEMANEE quelques messieurs travaillant dans des bureaux. — Très bonne cuisine, prix très réduits. — S'adresser au bureau. 816

Etude d'avocat

21 rue du Puits

Edouard Waelti

Licencié en droit

Correspondance en langue allemande

CHANTIER PRÊTRE

Spécialité de bois bûché

Anthracite

belge et anglaise

Houille de forge

Charbon de foyard

Briquettes de lignite

Houille et coke

Charbon de natron

Téléphone — Magasin Balance 6 — Téléphone

Blanchisserie

F.-A. GYGAX

28 d, rue de Bel-Air Chaux-de-Fonds 28 d, rue de Bel-Air

Costumes, Chemises et Rideaux

Chaque semaine Lessive aux cendres. Ouvrage prompt et soigné

Cuisine française

Taverne Alsacienne
Michel Bilger

Bière renommée de la Grande Brasserie du Pont à SAINT-IMIER

RESTAURATION

Viandes froides assorties

Escargots extra
MAREE

Dîners et soupers
à tous prix et à toute heure

Henri LATOUR & Fils

MARSALA MOTIERS

Sicile cant. de Neuchâtel

Représentant de la Société viticole d'Amourock (Algérie)

Vins de Sicile, rouges et blancs, 13 pour cent d'alcool, à 42 c. en fût et 45 c. en détail. — Malaga, Marsala, Vermouth, etc.

Tous ces vins sont garantis naturels et de bonne qualité. 812

S'adresser à notre représentant, M. SIMÉON VALLOTTON, Progrès 85.

Le détail au comptant

Nouveau magasin de vaisselle

2, rue St-Pierre 2, et rue du Stand

Reçu un grand choix de tous les articles de ménage, à des prix exceptionnels, tels que :

Grand assortiment de **LAMPES** à suspension, Lampes à pied, Lampes d'étable, Lampes de cuisines et corridors, Lampes pour magasins et cafés des meilleurs systèmes. **Quinquets brevetés**, Quinquets becs luxe et ordinaires. **Réparations** et fournitures de Lampes.

Grand choix d'Articles de fantaisie. Porcelaine, Faïences, Cristaux, Verrerie, Fer émaillé, Brosserie, Cuillères, Fourchettes et Couteaux. **Réchauds Victoria brevetés**, Potagers à pétrole. Glaces et Miroirs Verres à vitres et Vitrierie. 806

Se recommande Antoine Soler.

SOLUTION

de la

Question sociale

par M. GUSTAVE SCHAAD

député ouvrier

Brochure de 32 pages

Prix: 30 centimes

En vente au bureau de la SENTINELLE.

On offre à vendre

l'outillage d'un atelier de polisseuse et finisseuse de boîtes, le tout n'ayant que trois mois d'usage.

S'adresser au bureau de la Sentinelle. 847

Musique de bal

Le soussigné se recommande pour la musique de bal à disposition (3 à 6 musiciens). — S'adresser à M. Louis Raidt, rue du Progrès 7.

A la même adresse, à vendre une chiffonnière à 2 portes et 2 tables de nuit en sapin. Prix modérés. 843

BOUCHERIE-CHARCUTERIE

DE L'ARSENAL

19 a, rue Léopold Robert, 19 a

Viande de gros bétail à 65 cent. le demi kilo, qualité extra.

Gros veau, à 60 c. le demi kilo. 828 Joseph Stadelmann.

FABRIQUE de VERMOUTH
de.... la Sagne

ne le cédant en rien au vrai Turin chez 843

M. Ulysse COSANDIER, fabricant

18, rue de l'Industrie, 18

CHAUX-DE-FONDS

1 fr. le litre, verre perdu

Café-Restaurant Stettler

(ancien restaurant Unser)

2 b GRANDES CROSETTES 2 b

Dimanche 7 février

BAL BAL

Se recommande. 850

A vendre

Un beau billard très peu usagé, en excellent état, et avec tous les accessoires, à un prix excessivement bas. Occasion unique. S'adresser CAFÉ DU PROGRÈS, rue du Progrès 10. 846

Jamais!!!

l'occasion revlendra d'acheter pendules et réveils à un prix si bas, puisque le droit d'entrée sera presque doublé dès le 1er février.

Le grand assortiment sera vendu encore aux vieux prix bon marché. Prix-courants illustrés gratuits et franco. — Pour négociants et agents très avantageux.

W. Krüger-Renner

H-496-Z

à Zurichh

Boucherie-Charcuterie ZELIM-JACOT
maison du Guillaume-Tell

veau 60 c.

le demi-kilo

Se recommande. 807

Confections sur mesure

Placement d'Etouffes Nouveautés

depuis 10 fr. le mètre

Spécialité de pantalons

doublés et cousus

depuis 10 à 25 fr. 833

Prix modiques. — Escompte

M. Udech-Rubin, tailleur

Rue du Premier-Mars

Café Pelletier Progrès 9b

FABRIQUE

de sacs en papier

7, rue du Puits, 7

A vendre une quantité de cornets (sacs en papier) blancs et couleurs, pour épiciers, boulangers, etc. 829

Dépôt des remèdes homéopathiques

9, rue du Puits, 9

Se recommande,

Mme Schær,

830

homéopathe.

On offre à vendre

de beaux choux, chouraves et carottes à très bas prix, le tout d'excellente qualité.

S'adresser Collège 8, au premier étage à droite. 841

On demande

quelques bons pensionnaires.

S'adresser rue de la Promenade 19, au plainpied, à droite. 819

On demande

Un jeune homme intelligent et de bonne conduite pour voyager et visiter la clientèle.

S'adresser rue de l'Industrie 3, chez M. BALTERA. 826